

Image not found or type unknown



Certificat de concubinage

Par **merly**, le **01/02/2008** à **13:38**

bonjour, je desirerais savoir s'il serait possible d'obtenir auprès des services de mairie un certificat de concubinage qui reprendrait les années de concubinage antérieures à mon mariage et suite au décès de mon époux ?
Pour plus de renseignements periode de concubinage novembre 1988 à août 1999 avec naissance de notre fille en 1992 - mariage septembre 1999 au 28 decembre 2007 date à laquelle je suis devenue veuve. Je vous demande ce renseignement pour attester en plus du mariage ma vie commune avec mon époux pour la demande de pension de reversion. Je vous remercie par avance cordialement